REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

COSO OUEST
Projet de Développement Communautaire et Local dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire

PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET LOCAL DANS L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE – COSO OUEST (P507888)

RECRUTEMENT D'UN CHEF D'ANTENNE REGIONALE POUR LE COMPTE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET LOCAL DANS L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE (COSO-OUEST)

Termes de référence

Juillet 2026

Official Use Only

I- CONTEXTE

1.1 Justification du projet

Durant la dernière décennie, la Côte d'Ivoire a fait d'importants progrès sur le plan économique et de la gouvernance, renforçant sa position de moteur clé de la stabilité régionale, après les crises qu'elle avait subies. Cependant, les risques de fragilité régionale ainsi que des risques endogènes persistent et continuent de poser des défis dans un contexte de nouvelles pressions telles que la migration irrégulière, le changement climatique et les conflits liés aux ressources.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement ivoirien à travers les phases successives de son programme social dénommé PSGouv a réalisé d'importants investissements dans plusieurs domaines (eau, électrification, éducation, santé, emploi des jeunes, protection sociale, etc.), répondant aux besoins les plus urgents avec un axe dédié à la prévention de la fragilité dans les zones frontalières. En lien avec cette stratégie, le projet de Cohésion Sociale des régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) mis en œuvre sur la période 2022-2028 avec une approche réussie de Développement Conduit par les Communautés (DCC) dans les localités frontalières vulnérables du Nord, démontre que la planification au niveau des villages, soutenue techniquement au niveau régional, peut renforcer durablement la cohésion sociale à travers la réalisation d'infrastructures et d'activités économiques identifiées et planifiés de façon inclusive par les bénéficiaires eux-mêmes au niveau local.

Les régions de l'Ouest du pays, en particulier dans le district des Montagnes, restent fragiles d'un point de vue économique et vulnérables aux conflits et aux risques de violence. Au titre des défis identifiés figurent la capacité des ménages à subvenir à leurs besoins alimentaires, les déficits en infrastructures lourdement affectées par les dernières crises militaro-politiques ainsi que les défis de gouvernance locale se traduisant en tensions communautaires exacerbées par les litiges fonciers.

C'est dans ce contexte que fort des acquis du projet COSO dans le Nord, le Gouvernement ivoirien avec l'appui du Groupe de la Banque mondiale a initié le Projet de Développement Communautaire et Local dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire (COSO-Ouest).

1.2 Présentation du projet

L'objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer l'accès à des services de base inclusifs et résilients ainsi qu'aux opportunités économiques dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. D'un montant global de 100 millions de dollars US (environ 60 milliards FCFA), le projet cible environ 620 localités rurales (villages et campements) dans 35 sous-préfectures des régions du Tonkpi, Guemon et Cavally et sera mis en œuvre sur la période 2026-2030. L'approche de mise en œuvre sera la même approche que le projet régional COSO en cours dans le Nord, c'est-à-dire le Développement Conduit par les Communautés, qui met les communautés bénéficiaires au centre des décisions de planification, de mise en œuvre et de suivi des investissements financés à leur profit.

Le projet COSO-Ouest est structuré autour de quatre (4) composantes ainsi décrites :

- **Composante 1 : Un développement local résilient et inclusif au niveau communautaire (51 millions USD).**

Par l'approche DCC, la composante 1 financera des infrastructures communautaires et des AGR résilientes au climat. Ces investissements aideront les communautés à combler les lacunes critiques dans les services de base, à développer des opportunités économiques locales et à renforcer leur capacité à planifier, mettre en œuvre et maintenir les investissements prioritaires au fil du temps. La sous-composante 1.1 relative à l'accès aux services de base grâce à des infrastructures résilientes et inclusives (40 millions USD), finance des infrastructures communautaires à petite échelle et résilientes au climat qui répondent aux besoins les plus urgents des communautés. Quant à la sous-composante 1.2 relative à l'augmentation des opportunités de subsistance pour les femmes et les jeunes (11 millions USD), elle vise à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes grâce au financement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) au niveau communautaire.

Official Use Only

- **Composante 2 : Développement socio-économique au niveau régional (21 millions USD)**

Cette composante soutiendra la réhabilitation et le développement d'infrastructures économiques locales résilientes au niveau régional, répondant aux besoins socio-économiques nécessitant des solutions inter-villages ou une planification descendante. Elle se concentrera sur le renforcement du Développement Economique Local (DEL) en améliorant l'accès au marché et la connectivité entre les zones de production et les pôles économiques, en favorisant la création d'emplois, tout en élargissant la fourniture d'eau potable sûre dans les localités ciblées. Collectivement, ces investissements devraient libérer le potentiel économique local en réduisant les coûts de transaction, en créant de nouvelles opportunités et en améliorant la fiabilité des services essentiels. En reliant les zones de production aux marchés et centres de services, la composante catalysera la croissance de l'agriculture et d'autres secteurs. L'expansion qui résulte de l'activité du marché devrait se traduire par une création d'emplois significative — en particulier pour les jeunes et les femmes.

- **Composante 3 : Génération de connaissances et renforcement institutionnel (18 millions USD)**

Cette composante soutiendra l'institutionnalisation de l'approche de Développement Communautaire Local (DCL) et renforcera la coopération entre les communautés et les institutions. Elle financera des travaux analytiques, le dialogue politique, des interventions ciblées de cohésion sociale et le renforcement des capacités des acteurs locaux et des institutions gouvernementales qui supervisent la planification du développement local. La composante élaborera des outils opérationnels et recommandations politiques, et renforcera les capacités locales à planifier, mettre en œuvre et surveiller des investissements inclusifs. La composante financera également une évaluation d'impact pour évaluer l'impact d'un accès équitable aux services sur la prestation des services du dernier kilomètre. Afin de tirer pleinement parti des outils numériques développés dans le cadre du projet COSO Nord, ces outils seront mis à jour et améliorés, en particulier la plateforme de gestion des connaissances et le registre de cartographie des investissements.

- **Composante 4 : Gestion du projet (10 millions USD)**

Cette composante soutiendra la gestion et la coordination du projet aux niveaux régional, national et sous-national en couvrant les coûts d'exploitation de la planification, de la mise en œuvre et de la supervision technique des activités ; la gestion et le suivi des Normes Environnementales et Sociales (NES) ; la Gestion financière (GF) et la passation de marchés ; la préparation de Plans de Travail et de Budgets Annuels (PTBA), ainsi que de rapports d'avancement, de communication et des modalités de suivi et évaluation, y compris la mise en place d'un Système de Gestion de l'Information (SGI) et d'un mécanisme de retour d'information pour les bénéficiaires du projet. Les activités de coordination soutiendront la création et le fonctionnement des Commissions Régionales d'Approbation et de suivi des Sous-projets (CRAS), du Comité de Pilotage National (CPN) et des comités techniques nationaux et locaux.

Le projet sera exécuté par une Unité de Coordination de Projet (UCP) sous la supervision du Cabinet du Premier Ministre, maître d'ouvrage du projet.

La principale représentation régionale (antenne régionale) du projet est basée à Man et des bureaux annexes à Guiglo et Duekoué. L'antenne régionale collaborera avec les acteurs au niveau local notamment les Comités de Développement villageois (CDV) qui seront suscités par le projet au niveau village, les Collectivités (communes et régions), les représentations locales des Ministères sectoriels et les CRAS présidés par les Préfets de région et chargés d'examiner et approuver les sous-projets priorisés au niveau village.

Les présents termes de référence sont relatifs au recrutement d'un **Chef d'Antenne régionale** pour le compte de l'Unité de Coordination du projet COSO-Ouest.

Official Use Only

II- RESPONSABILITES ET TACHES

2.1 Responsabilités

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet COSO, le **Chef d'Antenne régionale** est responsable de la coordination des activités et le garant de l'application et du respect de la stratégie de mise en œuvre du projet au niveau local. A ce titre, il :

- Assure la conduite rapprochée des opérations du projet sur le terrain, facilite la coordination locale et le suivi des activités, en vue d'accroitre l'efficacité du projet sur le terrain ;
- Coordonne, supervise et évalue le travail de l'équipe de l'antenne régionale et des bureaux en s'assurant que la mise en œuvre des activités se déroule selon les orientations techniques des spécialistes, les procédures applicables au projet notamment le manuel d'exécution et le manuel des procédures et fait des propositions d'amélioration en cas de difficultés pratiques sur le terrain.

2.2 Principales tâches

De façon spécifique, le **Chef d'Antenne régionale** aura pour principales tâches de :

Au plan stratégique et opérationnel :

- Assurer la représentation de l'Unité de Coordination au niveau régional ;
- Faciliter les rapports et le travail avec les collectivités territoriales (Conseils régionaux et Communes) ;
- Promouvoir et valoriser le projet sur le plan régional en direction des autorités administratives, coutumières, religieuses et communautaires, et les informer de l'état d'avancement du projet ;
- Participer, au niveau national, aux actions de planification interne et d'appui pour l'élaboration de Plans de Travail Budgétisés Annuels (PTBA) dans le cadre de la mise en œuvre du projet, en conformité avec le document du projet, le manuel d'exécution et le manuel des procédures de l'UCP ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre adéquate des différents plans de travail dans le respect des délais ;
- Assurer la coordination et la synergie des interventions des Ministères sectoriels et des autres partenaires au niveau régional ;
- Assurer que les activités de l'approche de Développement Communautaire Local (DCL) et autres approches promues par le projet sont correctement suivies ;
- Assurer que les facilitateurs communautaires de la région, sont formés sur la base des manuels et guides de formation du projet ;
- Assurer le bon fonctionnement des bureaux ouverts à Guiglo et Duékoué ;
- Suivre les performances des facilitateurs communautaires dans le district ainsi que les progrès de chaque communauté à travers toutes les étapes du cycle annuel d'investissement ;
- Veiller à l'identification des difficultés rencontrées au niveau de la préparation, de l'exécution des activités et veiller à l'application des mesures correctrices retenues ;
- Assurer d'une bonne communication pour promouvoir la transparence et la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires de la zone d'intervention concernant les activités du projet.

Official Use Only

Au plan administratif et financier :

- Assurer une gestion efficace et transparente des ressources matérielles de l'Antenne, conformément aux procédures applicables ;
- Contribuer à la gestion des ressources humaines de sa zone de couverture ainsi que l'évaluation de leur performance, en collaboration avec le Chargé des ressources humaines du projet ;
- Contribuer au suivi des activités de la gestion financière et de la passation des marchés au niveau local, en collaboration avec les spécialistes concernés ;
- Veiller à la vulgarisation et au respect des procédures au niveau régional tout en garantissant la collecte et la vérification des pièces justificatives, etc. ;
- Veiller à la production, dans les délais, des pièces justificatives liées aux activités faites par les structures bénéficiaires de sa zone de couverture ;
- Vérifier et pré-valider les décomptes de paiements des prestataires intervenant dans sa zone de couverture conformément aux obligations contractuelles, au manuel d'exécution et au manuel des procédures du projet ;
- Apporter un appui à la production, dans les délais et formats requis, des rapports requis liés aux activités de l'antenne régionale.

Au plan programmatique et Suivi & Evaluation :

- Veiller à l'atteinte des résultats qualitatifs et quantitatifs annuels de la zone de couverture, tel que prévus dans le plan de travail consolidé ;
- Assurer la qualité et la régularité des rapports d'activités techniques trimestriels, semestriels et annuels de l'antenne régionale et de bureaux ;
- Assurer la qualité des résultats atteints par les plans d'actions et sous-projets mis en œuvre dans la zone de couverture ;
- Superviser l'évaluation de performance de la mise en œuvre des activités selon des grilles d'évaluation prévues, en rapport avec les bénéficiaires ciblés ;
- Assister toutes les parties prenantes au niveau régional, dans la collecte, l'analyse critique des données, l'élaboration, la révision, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet en relation avec le spécialiste suivi-évaluation ;
- Fournir des rapports périodiques (mensuel, trimestriel) à l'UCP sur le déroulement des activités menées en lien avec les acteurs ;
- Contribuer à une bonne communication et visibilité des activités du projet en étroite collaboration avec l'UCP ;
- Organiser les rencontres bilan périodiques avec les parties prenantes de la zone de couverture sur les résultats périodiques atteints ;
- Organiser les missions d'appui de la Banque mondiale, du Comité de Pilotage, d'audit interne/externe et tout autre mission autorisée au niveau régional ;

Le **Chef d'Antenne régionale** effectuera par ailleurs toutes autres tâches à la demande du Coordonnateur du Projet, en lien avec ses responsabilités.

Official Use Only

III- PROFIL

3.1 Formation

- Etre titulaire un diplôme de niveau minimum BAC+5 (Ingénieur, Master 2, DESS) en génie civil, agronomie, économie, sociologie, gestion ou développement rural ou toute autre discipline équivalente.

3.2 Expériences professionnelles

- Avoir une expérience professionnelle générale de huit (8) années minimums ;
- Justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience dans la gestion des projets ou programmes de développement à un poste de responsabilité au niveau local ;
- Justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience dans le suivi/contrôle des infrastructures en milieu rural ;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience dans des projets impliquant l'utilisation de l'approche de Développement Conduit par les Communautés ;
- Avoir une expérience spécifique d'au moins trois (03) ans dans la gestion d'équipes pluridisciplinaires.

3.3 Aptitudes et qualités requises

- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ;
- Avoir la capacité de collaborer avec une diversité de parties prenantes ;
- Etre organisé, rigoureux et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Avoir une bonne connaissance des infrastructures et des approches du milieu rural ;
- Avoir d'excellentes capacités de dialogue avec les autorités locales, le sens de la diplomatie et une bonne connaissance des protocoles et procédures administratives ;
- Avoir une bonne capacité d'écoute, de communication et d'animation d'équipes de travail, de supervision et d'organisation ;
- Avoir une bonne maitrise de l'outil informatique et notamment des logiciels usuels (Word, Excel, Powerpoint, etc.) ;
- Avoir des aptitudes à la résolution des difficultés opérationnelles ;
- Etre sensible aux problématiques en milieu rural ;
- Etre une personne reconnue pour son honnêteté et sa discrétion.

IV- LOCALISATION DU POSTE

Le **Chef d'Antenne** sera en poste à Man, à l'antenne régionale du projet. Il sera amené à effectuer des déplacements réguliers dans les localités cibles du projet dans le cadre de ses responsabilités.

V- DUREE DU CONTRAT

Le **Chef d'Antenne régionale** interviendra à temps plein dans le cadre de sa fonction. La durée du contrat est d'un (1) an renouvelable à la suite d'une évaluation de performance annuelle jugée satisfaisante.

VI- CRITERES DE PERFORMANCE

Le **Chef d'Antenne régionale** sera évalué sur la base de ses capacités à exécuter efficacement sa(ses) mission(s). L'évaluation de sa performance sera faite sur la base d'éléments d'appréciation entre autres :

Official Use Only

- Des critères qualificatifs ou intrinsèques ;
- Des critères techniques ;
- Des critères liés aux résultats.

Une grille détaillée spécifique au poste précisera les critères d'évaluation.

VII- METHODE DE SELECTION

Le recrutement sera effectué sur une base concurrentielle et transparente s'appuyant sur les critères de présélection définis dans le profil du poste. Si le candidat a un lien direct/indirect avec un ou plusieurs personnels de l'Unité de Coordination du Projet, il a l'obligation de le signaler dans son dossier de candidature.

Le recrutement sera effectué en deux (2) phases :

- Une phase de présélection des candidats en vue de l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus ;
- Une phase de sélection par interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par la Banque Mondiale.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entretiens de sélection. Par ailleurs, les candidats ayant le statut de fonctionnaire devront, avant leur recrutement, se conformer aux dispositions en vigueur.

VIII- CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

- **Une lettre de motivation** adressée à la Coordonnatrice du projet COSO ;
- **Un curriculum vitae (CV)** détaillé présentant au mieux les spécifications notifiées dans le profil recherché et précisant les **référents professionnels** (noms, titres et coordonnées des personnes de référence pour les postes occupés) ;
- **Les photocopies des diplômes** et/ou attestations pour les déclarations figurant dans le CV.

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français et adressés à Madame la Coordonnatrice du projet COSO au plus tard le **31 Aout 2026 à 16 heures 30 minutes,** avec la mention : « **Candidature au poste de Chef d'Antenne régionale au Projet de développement communautaire et local dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire (COSO-Ouest) »,**

- Soit par voie électronique à l'adresse suivante, en un seul dossier pdf : **recrutements-cosoouest@coso.ci ;**
- Soit sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies), et déposés à l'adresse géographique indiquée ci-après :

Projet de Cohésion Sociale des régions Nord du Golfe de Guinée (COSO)
7ième Tranche, Rue de la Résidence les Flamboyants
Tel : 27 22 22 30 50
infos@coso.ci

Les dossiers de candidatures reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au secrétariat du projet COSO.

Official Use Only